Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Votation cantonale du 10 juin : projet triangulaire de coopération inter-universitaire C'est l'avenir de la place universitaire vaudoise qui se joue

Le 10 juin, les Vaudoises et les Vaudois sont appelés à se prononcer sur le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie à Genève, qui constitue l'un des piliers du projet triangulaire. Initié conjointement par les cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Confédération, ce projet vise à renforcer l'enseignement et la recherche scientifique. Le Conseil d'Etat estime que ce projet représente une chance exceptionnelle pour le Canton, tant sur le plan économique que scientifique.

Caractérisé notamment par le transfert des sections de mathématiques, de chimie et de physique de l'Université de Lausanne à l'EPFL, le projet triangulaire offre à l'UNIL l'opportunité de réinvestir les 32,8 millions de francs ainsi libérés dans les sciences humaines et sociales (10,8 millions) et dans le développement d'un pôle de génomique fonctionnelle (22 millions). Sur le plan des applications médicales (maladies héréditaires, p.ex.), comme sur le plan économique, les sciences de la vie offrent des perspectives du plus grand intérêt.

Parallèlement, il est prévu de regrouper l'Ecole romande de pharmacie sur le site de Genève. Ce regroupement rendra possible l'adjonction de trois branches au plan d'études des futurs diplômés en pharmacie. L'élargissement ainsi obtenu de son champ de recherche donne à cette discipline tous les atouts nécessaires pour réussir le virage de la génomique et garantir son statut académique. Le choix du site de Genève se justifie par la proximité des industries pharmaceutiques et par la volonté d'associer l'Université de Genève à ces développements.

Un rejet du regroupement la pharmacie compromettrait la réalisation de l'ensemble du projet, car le soutien massif de la Confédération (notamment une contribution de 50 millions pour renforcer les sections transférées à l'EPFL) est subordonné à la mise en place des coopérations et à la répartition des spécialités telles que prévues dans la Déclaration commune d'intention signée le 30 juin 2000 par les autorités politiques.

Dans le contexte actuel, ce projet, et en particulier l'appui fédéral qu'il induit, représente une chance unique de dynamiser la place universitaire vaudoise et romande. La présence de deux facultés de médecine, d'une école polytechnique, de nombreux instituts de recherche et d'un large éventail de compétences en sciences humaines et sociales constitue un ensemble de premier plan à l'échelle mondiale. Le projet triangulaire vise à mettre ces compétences en réseauet à les doter de moyens supplémentaires.

Au yeux du Conseil d'Etat, il serait extrêmement dommageable de renoncer aux retombées scientifiques, médicales, de formation et économiques qu'un tel projet peut générer. Le Conseil d'Etat appelle donc les Vaudoises et les Vaudois à voter 2 fois OUI à la modification de la Loi sur l'Université de Lausanne et au décret sur le regroupement de l'Ecole romande de Pharmacie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 mai 2001

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021/ 316 30 01